Comme chaque année depuis 2020, des associations promeuvent le Dry January, un mois de janvier sans alcool, pour prendre du recul sur sa consommation.

Enjeu de santé publique majeur en France, l'alcool est très souvent présent dans les accidents de la route et les violences, y compris sexuelles et conjugales.

Nombre d'études scientifiques ont démontré ses effets sur l'agressivité.

L'alcool est présent dans 40 % des cas de condamnation pour violences familiales. Ici, audition d'un homme en garde à vue pour ce motif, au tribunal de Sens (Yonne), en 2021. *Cyril Bitton/Divergence*

Comment la justice fait face aux affaires liées à l'alcool

Les cas de violences conjugales, d'agressions sexuelles ou de bagarres de rue sont souvent associés à la consommation d'alcool.

Face à ces multiples dossiers, la justice propose des réponses qui ne sont pas simplement pénales en orientant les auteurs de faits violents vers des structures médico-sociales.

« Relevez le défi de janvier ! » Depuis 2020, après les fêtes de fin d'année, des associations spécialisées lancent le Dry January (« janvier sobre ») pour inciter les Français à arrêter de boire de l'alcool pendant un mois. Il s'agit d'un enjeu majeur de santé publique. La consommation d'alcool est à l'origine de 49 000 décès en France chaque année, selon Santé publique France. Et de combien de coups portés dans l'intimité des foyers ou à la sortie des bars, dont les conséquences sont parfois fatales ?

Sur les routes, la réponse à la question est connue. En 2023, le conducteur était alcoolisé dans 29 % des accidents mortels, ce qui représente 944 tués. Par ailleurs, en 2021, les tribunaux ont prononcé 69 000 condamnations pour conduite en état alcoolique. Mais la délinquance liée à l'alcool déborde de loin de ce cadre. À défaut de statistiques aussi précises que celles de la sécurité routière, les enquêtes de victimation, basées sur un échantillon représentatif de la population, éclairent le sujet d'une lumière crue.

L'alcool est présent dans 30 % des cas de condamnation pour violences, 40 % des violences familiales et 30 % des viols et agressions, détaille la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives, publiée en mars 2023. *« Il est au cœur de la violence ordinaire et est présent au quotidien dans notre travail,* rappelle le procureur de la République à Saint-Étienne, David Charmatz. *Dans l'agglomération stéphanoise, par exemple, mourir d'un coup de couteau donné par une personne alcoolisée est la première cause de mortalité criminelle. »*

En 2023, le conducteur était alcoolisé dans 29 % des accidents mortels, ce qui représente 944 tués.

Procureur de la République à Poitiers, Cyril Lacombe estime de son côté que l'alcool serait présent dans *« deux dossiers sur trois pour les comparutions immédiates »*, ces procédures rapides quand les faits sont bien établis. *« Aux audiences, j'entends encore des prévenus dire : "Ce n'était pas de ma faute, j'étais ivre" »*, relève-t-il. Or, l'état d'ébriété n'atténue pas les responsabilités. Il est au contraire une circonstance aggravante, selon le code pénal.

Pour objectiver le phénomène, Raphaël Balland, procureur de la République à Béziers, a fait éplucher 817 dossiers de violences volontaires – hors violences sexuelles – de son ressort ayant donné lieu à des condamnations durant les années 2018 et 2019. Dans 48 % des cas, l'auteur des faits avait consommé de l'alcool au moment de leur commission. *« Tous les âges et toutes les catégories socio-professionnelles sont concernés »*, ajoute-t-il. Cette proportion monte à 56 % pour les violences conjugales. *« Je ne dis pas que toutes les personnes souffrant d'alcoolisme vont frapper leur femme ou leur voisin*, poursuit le magistrat. *Mais je dresse un constat : l'alcool est particulièrement présent dans les passages à l'acte, notamment pour les violences intrafamiliales où la victime est elle aussi souvent alcoolisée. »*

Pour les seules morts violentes au sein du couple au niveau national en 2022, soit 145 décès, 32 % des auteurs et 14 % des victimes avaient consommé de l'alcool, selon le ministère de la justice. ●●●

repères

Une consommation en baisse

Chez les jeunes comme chez les adultes, la consommation d'alcool (quotidienne, hebdomadaire ou annuelle) continue de baisser en France, selon le bilan 2024 de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives. La consommation quotidienne des adultes a ainsi diminué de 13 % entre 2021 et 2023.

Les volumes d'alcool pur mis en vente ont diminué de 3,8 % en 2023 par rapport à 2022, pour s'établir à une moyenne de 10,35 litres d'alcool pur par habitant de plus de 15 ans. Cette baisse est principalement due au recul des ventes de vins (– 4,2 % entre 2022 et 2023), qui représentent toujours la majorité des boissons alcoolisées vendues en France (52 %).

Les procureurs renvoient souvent les accusés vers des structures médicales. Ici, le service d'addictologie de l'hôpital de Sèvres (Hauts-de-Seine). *Hervé Chatel/Hans Lucas*

De multiples effets sur le comportement humain

Plusieurs études scientifiques montrent comment la consommation de l'alcool est liée à des comportements agressifs.

Cela s'explique par la pharmacologie, mais aussi par les représentations sociales entourant cette substance psychotrope.

L'expérience a été menée par des chercheurs de l'université américaine de l'Ohio. Ils ont fait boire un verre d'alcool à 850 cobayes humains, dont la moitié a avalé, en fait, un placebo sans le savoir. Tous ont reçu des petites décharges électriques. Les personnes ayant ingurgité véritablement de l'alcool avaient un *« seuil de douleur plus élevé »* – c'est-à-dire qu'elles la ressentaient plus tardivement – selon les résultats publiés le 26 novembre 2024 par le *Journal d'études sur l'alcool et les drogues*.

Une deuxième expérience a consisté à demander à ces buveurs d'administrer à leur tour un choc électrique. *« Moins les participants ressentaient de douleur, plus ils infligeaient de douleur »*, ont constaté les scientifiques. Conclusion : *« L'intoxication alcoolique accroît l'agressivité en partie par son effet sur l'augmentation du seuil de douleur. » « C'est une étude importante, car elle se fonde sur un échantillon très élevé »*, commente Laurent Bègue-Shankland, professeur de psychologie sociale à l'université Grenoble Alpes.

Boire va altérer les capacités de traitement d'une information par l'individu, un phénomène décrit comme de la « myopie alcoolique ».

Cet addictologue mène lui-même depuis plus de vingt ans des études sur le sujet. *« De nombreuses enquêtes menées en prison, dans les tribunaux ou dans les hôpitaux, ont montré l'importance de la place de l'alcool dans les violences*, souligne-t-il. *Est-ce un simple corrélat de la violence ou existe-t-il un lien causal ? Pour trancher, il faut mener des études en laboratoire et il a été bien démontré expérimentalement qu'il y a vraiment un effet de l'alcool sur l'agressivité. »*

Même si cet effet peut être accentué selon les profils individuels, il a été constaté sur des publics très différents, y compris des femmes et des buveurs *« sains »* qui ne sont pas dans l'addiction. Une étude a ainsi été menée avec des couples qui devaient parler de sujets problématiques dans leur relation. Certains avaient consommé de l'alcool, d'autres un placebo. *« On a regardé comment les discussions ont évolué, à partir du moment où on a donné de l'alcool aux conjoints*, développe Laurent Bègue-Shankland. *Les tensions, les remarques désobligeantes et les agressions verbales ont augmenté. »*

Les ressorts de ces comportements agressifs sont complexes. Ils relèvent en premier lieu des propriétés pharmacologiques de l'alcool, qui agit sur le fonctionnement cérébral en libérant une hormone, la dopamine. Cela va altérer les capacités de traitement d'une information par l'individu, un phénomène décrit comme de la *« myopie alcoolique »*. *« Cela extrémise certains états psychologiques*, reprend le chercheur. *Si, par exemple, quelqu'un vous bouscule ou vous insulte, vous aurez plus de mal à gérer cet incident de manière subtile. »* De même, boire des verres rend plus sensible au contexte : *« Si les personnes qui sont à vos côtés sont hilares, vous serez influencé par cette atmosphère. À l'inverse, si elles sont irritées, vous le serez davantage. »*

Mais l'effet de l'alcool sur nos comportements ne s'arrête pas à la pharmacologie, comme le montre une autre expérience menée par Laurent Bègue-Shankland auprès de 130 personnes en laboratoire. Le niveau d'agressivité a en effet également augmenté chez ceux qui pensaient avoir consommé de l'alcool, mais n'en avaient, en réalité, pas absorbé. Dans ce cas, l'effet est lié à la représentation sociale de l'alcool, où le buveur anticipe les effets supposés de sa consommation, comme le fait de s'autoriser des comportements transgressifs. *« Des personnes font des choses qu'elles ne feraient pas si elles ne pensaient pas avoir bu*, explique encore le chercheur grenoblois. *Cet effet n'est pas aussi massif que l'effet pharmacologique, mais il fonctionne. »*

Pascal Charrier

●●● Une autre enquête, menée en 2023-2024 sur la base d'un questionnaire auquel ont répondu 67 000 étudiants et élèves de grandes écoles, souligne aussi l'importance du facteur alcool dans les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur. Selon les estimations des victimes, essentiellement féminines, l'auteur avait consommé de l'alcool dans près de 62 % des tentatives d'agression sexuelle, 56 % des agressions sexuelles, 42 % des tentatives de viol et 43 % des viols. Pour leur part, les victimes ont déclaré avoir consommé de l'alcool dans 35 % des tentatives de viol et 37 % des viols. *« La drogue du violeur, c'est l'alcool »*, commente l'auteur de cette enquête, Laurent Bègue-Shankland, professeur de psychologie sociale à l'université Grenoble Alpes.

Face à cette délinquance, les procureurs expérimentent des réponses qui ne relèvent pas seulement de la sanction. Ils se tournent aussi vers des structures médico-sociales. *« Cela ne sert à rien de s'intéresser aux conséquences si on ne s'attaque pas davantage aux causes »*, insiste Raphaël Balland. À Béziers, le parquet propose ainsi une alternative aux poursuites en s'appuyant sur une association qui s'occupe de l'accompagnement renforcé de personnes placées sous main de justice pendant six mois, grâce à un financement de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives. L'objectif est d'aborder plusieurs problématiques en plus de l'addiction, comme le logement ou le travail. *« La mission d'un procureur n'est pas de faire du social, c'est de lutter contre la délinquance et surtout contre la récidive, et c'est une manière d'y parvenir »*, reprend Raphaël Balland.

« Le stage "Rencontre prévention récidive" est construit pour amener les gens à une prise de conscience. L'intérêt est de faire travailler ensemble le soin et la justice. »

De son côté, à Poitiers, Cyril Lacombe a mis en place une convention pour classer les procédures si des personnes en situation d'*« ivresse publique et manifeste »* consultent trois fois un centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa). De même, dans le département de la Loire, les forces de l'ordre invitent des auteurs alcoolisés d'infractions à suivre un stage gratuit baptisé « Rencontre prévention récidive » avant de se présenter au tribunal. *« C'est une invitation à se faire soigner »*, explique David Charmatz. En cinq ans, quatre Csapa du département ont accueilli 2 000 personnes par le biais de ce dispositif, par petits groupes de six à 12 ou de manière individuelle. Tous sont reçus par des professionnels de l'addiction. *« Le module est construit pour amener les gens à une prise de conscience*, indique Gilles Pereira, chargé de mission de l'association Loiréadd', qui coordonne l'opération avec le procureur. *L'intérêt est de faire travailler ensemble le soin et la justice. »* Certains reviennent ensuite pour se faire soigner.

David Charmatz, lui, se félicite de voir que le taux de récidive est moins élevé parmi ceux qui ont suivi le stage : *« On est gagnant dès lors que l'on oblige les gens à réfléchir à leur comportement. »* Ce genre de dispositif s'inspire de la *« justice résolutive de problèmes »*, théorisée dans les années 1980 en Amérique du nord. *« Il faut être humble, ce n'est pas adapté à tous les publics, mais c'est parfaitement adapté aux personnes présentant des carences multiples qui influent sur leurs choix »*, affirme Damien Savarzeix, président de la Conférence nationale des procureurs de la République, en poste à Grasse, où il a mis sur pied un des programmes les plus ambitieux du genre à destination de multirécidivistes.

Le suivi dure six mois, renouvelable une fois. Avec le recul, le magistrat a pu constater que la récidive était moindre chez les personnes qui ont bénéficié de ce type de mesures, durant son passage à Chalon-sur-Saône, où 160 personnes étaient prises en charge par an pour un coût avoisinant les 300 000 €. *« En valeur absolue, c'est cher*, reconnaît-il. *Mais si vous rapportez ce coût à celui de la détention, c'est quatre à cinq fois moins cher. »*

Pascal Charrier